



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2024-07

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 23

OBJET : Participation financière à la classe de neige organisée par la commune d'Angy.

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 24 janvier deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la commune d'Angy en date du 12 décembre 2023, pour la prise en charge financière d'un enfant scolarisé dans cette commune et résidant à Bury ;

Considérant la nécessité de participer financièrement aux frais engagés par une autre commune pour des enfants résidants à Bury ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article unique : Approuve la participation de la commune de Bury à la Classe de neige qui se déroulera en février 2024 pour l'enfant Jules N'DIAYE scolarisé à Angy à hauteur de 50% des frais de séjour soit 468,15 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.



Bury, le 1^{er} février 2024

Le Maire,

David BELVAL